

Date d'émission: 18/12/2015

Date de révision: 18/02/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme des produits : Mélange
 Nom des produits : ENDUIT PREGYWAB
 Groupe des produits : Enduit en pâte conforme à la norme EN 13963.
 Code UFI : Non applicable
 Préciser si le produit contient des nanoformes : Non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
 Utilisation de la substance/mélange : Traitement de joints sur plaques de plâtre

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance
 500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088
 84915 AVIGNON CEDEX 9 - France
 T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

| Pays | Organisme/Société | Numéro d'urgence |
|--------|-------------------|-------------------|
| France | ORFILA | +33 1 45 42 59 59 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 : Danger pour l'environnement aquatique – Aquatic Chronic 3

- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger : Non
 Mention d'avertissement : Pas d'informations complémentaires disponibles.
 Mention de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Conseils de prudence (CLP) : P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P102 : Tenir hors de portée des enfants
 P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
 P272 : Eviter le rejet dans l'environnement
 P501 : Eliminer dans un centre de traitement agréé
 Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique
 EUH210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
 Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Peut irriter les yeux, les voies respiratoires si création de poussière.
 Substance PBT : Non classé

Enduit PREGYWAB PE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Matière vPvb : Non classé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|-------------------|---|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | (N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 | 0,001 – 0,005 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | (N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5 | 0.0010 - < 0,0015 | Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|--|--|--|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | (N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 | (0,05 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317 |
| Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | (N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5 | (0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | | |
|---|---|---|
| Premiers soins général | : | Pas d'informations complémentaires disponibles. |
| Premiers soins après inhalation | : | Ne nécessite pas de mesure technique spécifique. Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : | Laver la peau avec beaucoup d'eau. |
| Premiers soins après contact oculaire | : | En cas de contact avec l'enduit (pâte ou poussière au moment du ponçage), rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : | Cracher. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. |
| Potentiels soins médicaux immédiats | : | Se référer à la section 4.2. |
| Effets différés | : | Se référer à la section 4.2. |
| Port des EPI sécuristes | : | Se référer à la rubrique 6.1. |

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Enduit PREGYWAB PE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : Réaction au feu : A2-s1,d0 (anciennement classement M0).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de feu, présence de fumées dangereuses liées à la combustion du seau.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles). Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel. Gants.
Prévention (éloignement des sources inflammables etc...) : Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

- Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter aux égouts, ni dans le milieu naturel
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Conseils concernant le confinement du déversement : Pas d'information complémentaires disponibles.

- Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit.

- Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir rubrique 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de chute ou de casse, notamment en cas de levage.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration

7.2. Condition d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes - Ne pas gerber. Stocker à l'intérieur.
Produits incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| | | |
|--------|--|----------------------------------|
| France | Nom local | Quartz |
| France | VME (mg/m ³) | <= 0,1 mg/m ³ |
| France | Pour le quartz, Siniat recommande de respecter la valeur de 0,05 mg/m ³ VME " Poussières réputées sans effet spécifique" : 10 mg/m ³ sur 8h pour les poussières inhalables, 5 mg/m ³ sur 8 h pour les poussières alvéolaires | |
| France | Nom local | Carbonate de calcium (1317-65-3) |
| France | VME (mg/m ³) | 10 mg/m ³ |

Enduit PREGYWAB PE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contrôles techniques appropriés | : La concentration en poussière de quartz respirable dans l'air du lieu de travail doit être contrôlée. Toute action mécanique sur le produit peut générer des poussières contenant des particules de quartz. Éviter l'émission de poussières en utilisant des outils avec système d'aspiration de poussières. Changer et laver régulièrement les vêtements de protection. Garantir une ventilation adéquate sur le lieu de travail et en assurer la propreté. |
| Protection des mains | : Gants |
| Protection oculaire | : En cas d'exposition à la poussière, ou de risque de projection du produit dans les yeux, porter des lunettes de sécurité. |
| Protection des voies respiratoires | : En cas d'exposition à la poussière, porter les équipements de protection individuelle appropriés. Porter des lunettes de sécurité à protection latérale, des gants, vêtements de protection et un masque anti-poussières au minimum de type FFP2. L'ensemble des mesures de protection individuelles et collectives doivent être prises conformément à l'évaluation des risques. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Pas de mesures particulières. Aucun risque d'écotoxicité n'a été constaté pour ce qui concerne le quartz. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Pâte. |
| Couleur | : blanc. |
| Odeur | : Aucun(e). |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Inférieur à 11 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : < 0 °C |
| Point d'ébullition | : ≈ 100 °C |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| Température de décomposition | : Pas de décomposition en dessous de 100 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Non applicable |
| Densité relative | : Non applicable |
| Masse volumique | : 1600 - 1700 kg/m ³ |
| Solubilité | : Dispersable (en toutes proportions) dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Non explosif. |
| Propriétés comburantes | : Non comburant. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Ne pas mettre en contact avec des acides forts.

Enduit PREGYWAB PE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | | |
|--|---|---|
| Toxicité aiguë | : | Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : | Non classé pH: Inférieur à 11 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : | Non classé pH: Inférieur à 11 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : | Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : | Non classé |
| Cancérogénicité | : | Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : | Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : | Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : | Non classé |
| Danger par aspiration | : | Non classé |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : | De par sa composition principalement à base de matières premières minérales, ce produit peut contenir des traces de quartz. Toute action mécanique, lors de la mise en œuvre de ce produit, libère de la poussière susceptible de contenir des particules de quartz. L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut irriter les voies respiratoires. La poussière peut également irriter les yeux ou la peau. L'inhalation de poussières, en particulier la poussière fine respirable, en concentration élevée et sur une longue durée, peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et accroître le risque de cancer du poumon. Cet avis a été émis par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) sur la base d'observations de travailleurs hautement exposés comme des mineurs et des employés du secteur des fonderies ou de la terre cuite. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

Enduit PREGYWAB PE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influencer sur les options de traitement...) : Stockage en décharge de déchets non dangereux (SDND). Stocker en alvéole classique. S'adresser de préférence à une entreprise de recyclage. Respecter la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets d'emballage.
- Législation régionale : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Recommandations spécifiques : Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 17 09 04 - déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable
- Description document de transport (ADR) : UN Non applicable
- Description document de transport (IMDG) : UN Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
- Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
- Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
- Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
- Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

- Dangereux pour l'environnement : Non
- Polluant marin : Non
- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):

Enduit PREGYWAB PE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Numéro de la version | Date de la revue | Modification |
|----------------------|------------------|---------------------------------------|
| 0.0 | 18/12/2015 | Création de la FDS / Original |
| 1.0 | 18/02/2021 | MAJ en fonction de la réglementation. |

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|--------|---|
| EUH208 | Contient . Peut produire une réaction allergique |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande |

FDS EU ETEX Francer Building Performance

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables